

Tribune

À quand la transparence sur le rôle des militaires français dans le génocide au Rwanda ?

Patrice Garesio, Alain Gauthier, Jessica Géronal Mwiza

Libération, 7 avril 2022

Par trois associations de rescapés rwandais et de citoyens.



Au mémorial du génocide à Kibuye, au Rwanda. (Simon Wohlfahrt/AFP)

« *Que faut-il attendre de plus ?* », demandions-nous il y a quatre ans au Président de la République, en rappelant que la gravité des éléments déjà connus du rôle de la France au Rwanda devaient amener à « *une ouverture complète et non filtrée de toutes les archives* » [1]. L'année suivante, un quart de

siècle après leur extermination méthodique et planifiée, Emmanuel Macron a reconnu officiellement le génocide des Tutsi du Rwanda, fait du 7 avril une journée de commémoration en France et appelé à améliorer l'enseignement de ce génocide dans notre pays. Ce geste fort s'est doublé de la création d'une commission d'historiens présidée par Vincent Duclert en lui demandant notamment, dans sa lettre de mission, d'« *analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de cette période, en tenant compte du rôle des autres acteurs engagés au cours de cette période* ».

Le rapport remis au président l'année dernière a confirmé nombre des recherches réalisées par des associations, journalistes et témoins de l'époque sur le rôle des institutions politiques et militaires françaises. Il s'agit sans conteste d'un progrès, d'une étape importante dans la libération d'une parole officielle lourde de ses silences, avec pour la première fois la reconnaissance de « *responsabilités accablantes* ». Le travail de cette com-

mission a aussi permis la mise à disposition, pour les chercheurs, de centaines d'archives inédites. Ces étapes sont certes importantes, mais il serait indécent d'en faire une fin.

Des notes inédites des services de renseignement (la DGSE) prouvent que le sommet de l'État était dès mai 1994 parfaitement informé du rôle, coordonné et non concurrent des équipes mercenaires de Bob Denard et Paul Barril. Ce dernier, nous l'avons appris récemment, a fait escale avec son équipe le 9 mai 1994 sur la base aérienne militaire d'Istres, en chemin pour le Rwanda, ce qui suppose que cet ex-gendarme de l'Élysée a reçu une autorisation en haut lieu [2]. Ces récentes révélations rappellent que de nombreuses zones d'ombre demeurent : elles nous sont insupportables, en tant que rescapés du génocide, proches de victimes ou simples citoyens français qui constatons horrifiés ce qu'ont permis nos institutions.

C'est un encouragement à les dissiper que nous aurions pu attendre de la part de la commission Duclert. Celle-ci, tout en passant sous silence le rôle de Bob Denard, a en effet discrètement reconnu l'an dernier – dans une note méthodologique publiée à part du rapport et jamais commentée en interview – qu'elle n'avait pas eu le temps de « mener à bien toutes les enquêtes qu'elle jugeait nécessaires » concernant Barril et qu'elle avait seulement « lancé les premières pistes en direction de services producteurs d'archives », sans pouvoir les approfondir. Une des raisons en est que, dans les couloirs de certaines administrations, on refuse obstinément que toute la lumière soit faite sur les informations disponibles et les décisions prises à

l'époque. C'est ainsi que le Service historique de la Défense, par exemple, continue de rejeter des demandes d'accès à son fonds d'archives sur le sujet [3]. Au lieu de cela, le président de la commission, Vincent Duclert, s'entête à rappeler qu'aucune « *complicité intentionnelle* » des autorités françaises avec les génocidaires n'a pu être démontrée [4]. Parties civiles dans plusieurs affaires judiciaires en cours en France, nous n'avons jamais prétendu le contraire. Nous avons seulement demandé à ce que la transparence soit complètement faite sur le soutien multiforme apporté aux extrémistes hutus alors même que leurs intentions puis leurs crimes étaient documentés. C'est l'information complète sur cette aide apportée en connaissance de cause qui permettra à la justice d'établir s'il y a des complicités individuelles, indépendamment de l'intention.

Un an après le rapport Duclert, l'histoire reste donc à écrire, et la justice à être dite. Or la justice française se hâte bien lentement pour juger les présumés génocidaires rwandais qui trouvèrent refuge en France, parfois dès 1994 et avec une certaine complaisance des autorités. L'engagement pris en 2019 par le président Macron d'accroître les moyens judiciaires dédiés à cette tâche commence à montrer ses effets puisque une dizaine d'informations judiciaires ont désormais été ouvertes à l'initiative du Parquet mais le retard mis à juger ne se rattrapera jamais. Et la justice fait encore preuve aujourd'hui du même immobilisme insoutenable concernant les présumés complicités françaises contre lesquelles nous avons déposé plusieurs plaintes, enlisées dans une instruction qui néglige sys-

tématiquement les pistes lourdes de conséquence pour l'État français et dont l'issue semble constamment reportée. Alors que le temps passe, que les mémoires des victimes, témoins et suspects concernés par ces instructions s'altèrent, comment ne pas voir un cruel manque de volonté politique, voire le souhait implicite que justice ne se fasse pas ?

Le 7 avril étant cette année à quelques jours de l'élection présidentielle, nous ne demandons pas au Président de la République un engagement supplémentaire, qui passerait logiquement pour une promesse de campagne. Alors que ce quinquennat s'achève, nous appelons à ce que le prochain pouvoir politique garantisse à la justice les moyens et l'indépendance nécessaires sur ce sujet, et d'autre part reconnaisse officiellement, cette fois sans faux-semblant, que les institutions de la République se sont bel et bien rendues complices du dernier génocide du XX^{ème} siècle.

Signataires :

Patrice Garesio, co-président de l'association Survie

Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR)

Jessica Géron dal Mwiza, vice-présidente d'Ibuka France

[Notes :]

1. « Monsieur le président, mettez en œuvre la transparence sur le rôle de la France

au Rwanda », tribune collective, 21 mars 2018, https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/03/21/monsieur-le-president-mettez-en-uvre-la-transparence-sur-le-role-de-la-france-au-rwanda_5273924_3232.html

2. Voir « RWANDA : Paul BARRIL transite par Istres, base militaire française, pour aller aider les génocidaires - Audition réclamée de l'amiral LANXADE », communiqué de l'association Survie, 10 janvier 2022, <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/la-france-et-le-genocide-des-tutsis/article/rwanda-paul-barril-transite-par-istres-base-militaire-francaise-pour-aller>

3. Voir Marc Bouchage, « Archives militaires sur le Rwanda : malgré les promesses, le verrou n'a pas sauté », *Mediapart*, 19 décembre 2021, <https://www.mediapart.fr/journal/international/191221/archives-militaires-sur-le-rwanda-malgre-les-promesses-le-verrou-n-pas-saute>

4. Voir le droit de réponse de Vincent Duclert au rapport publié le 24 mars par Survie, « Rwanda, les mercenaires invisibles », <https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/article/nouveau-rapport-rwanda-les-mercenaires-invisibles-les-archives-de-la-dgse>